

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 10 mai 2021.

CE-2021-509-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, suite à la recommandation de la Direction de l'administration et des finances, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, recommande au conseil municipal de prendre connaissance dépôt, par la trésorière, du rapport financier de la Ville de Terrebonne, du rapport conjoint de l'auditeur indépendant et du vérificateur général ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 10 mai 2021



GREFFIER

4.1

| | |
|---|---|
| Direction responsable | Direction de l'administration et des finances |
| Niveau décisionnel proposé | Conseil municipal |
| Date de présentation au comité exécutif | 10 mai 2021 |
| Date de présentation au conseil municipal (si applicable) | 10 mai 2021 |
| Objet | Dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Terrebonne et du taux global de taxation réel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020. |

IL EST RECOMMANDÉ :

Conformément à la l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, d'accepter le dépôt, par la trésorière, du rapport financier de la Ville, du rapport conjoint de l'auditeur indépendant et du vérificateur général ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

Signataire :



Signature numérique de
Alain Marcoux
Date : 2021.05.10 08:55:59
-04'00'

Direction générale

Date : _____

| | |
|---|--|
| Direction responsable | Direction de l'administration et des finances |
| Niveau décisionnel proposé | Conseil municipal |
| Date de présentation au comité exécutif | 10 mai 2021 |
| Date de présentation au conseil municipal (si applicable) | 10 mai 2021 |
| Objet | Dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Terrebonne et du taux global de taxation réel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 |

CONTENU

| |
|---|
| Mise en contexte |
| Conformément à l'article 105.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , le trésorier se doit de déposer le rapport financier consolidé de la Ville ainsi que celui du taux global de taxation réel au comité exécutif pour recommandation au conseil municipal. |
| Historique des décisions |
| 2020-05-06 – CE 2020-430-REC 2020-05-11 – CM 214-05-2020 |
| Description |
| Ce rapport comprend le rapport financier consolidé de la Ville, le rapport conjoint de l'auditeur indépendant et du vérificateur général ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020. |
| Justification |
| Extrait de l'article 105.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> : Le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre. |

PIÈCES JOINTES

- Rapport financier consolidé de la Ville de Terrebonne et du taux global de taxation réel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

SIGNATURES

Approbateur :

Nathalie Reniers  Signature numérique de Nathalie Reniers
Date : 2021.05.07 11:31:28 -04'00'

Nathalie Reniers, CPA, CGA, OMA
Directrice et trésorière
Direction administration et des finances

Date : _____

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 10 mai 2021.

CE-2021-510-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de féliciter les agentes Joëlle Laparé et Martine Milton pour leur travail à vouloir contribuer au combat visant à contrer la violence conjugale.

QUE le conseil félicite également la Direction de la police pour avoir supporté ses agentes et fait cheminer le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 10 mai 2021



GREFFIER

7.1

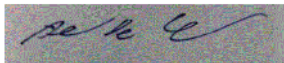
| | |
|---|---|
| Direction responsable | Cabinet du maire |
| Niveau décisionnel proposé | Conseil municipal |
| Date de présentation au comité exécutif | |
| Date de présentation au conseil municipal (si applicable) | 10 mai 2021 |
| Objet | Annonce faite par la ministre Geneviève Guilbault concernant le support à différents corps de police afin de procéder à l'embauche d'agents de liaison pour contrer la violence conjugale |

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil municipal félicite les agentes Joëlle Laparé et Martine Milton pour leur travail à vouloir contribuer au combat visant à contrer la violence conjugale;

QUE le conseil municipal félicite la Direction de la police pour avoir supporté ses agentes et fait cheminer le dossier.

Signataire :



Alain De Choinière, chef de cabinet
Cabinet du maire

07/05/2021

Date : _____

| | |
|---|---|
| Direction responsable | Cabinet du maire |
| Niveau décisionnel proposé | Conseil municipal |
| Date de présentation au comité exécutif | |
| Date de présentation au conseil municipal (si applicable) | 10 mai 2021 |
| Objet | Annonce faite par la ministre Geneviève Guilbault concernant le support à différents corps de police afin de procéder à l'embauche d'agents de liaison pour contrer la violence conjugale |

CONTENU

| |
|--|
| <p>Mise en contexte</p> <p>L'annonce faite par la ministre Geneviève Guilbault concernant le support à différents corps de police afin de procéder à l'embauche d'agents de liaison pour contrer la violence conjugale ;</p> <p>Le ministère s'est largement inspiré d'un document produit par deux agentes de police de Terrebonne;</p> <p>La Direction de la police a supporté ces agentes en soumettant leur projet au ministère;</p> <p>La municipalité considère ce dossier comme prioritaire et a conséquemment ajouté un sergent détective à cette fin à la section des enquêtes et encourager la Direction à poursuivre ses discussions avec le ministère pour faire avancer ce projet.</p> |
| <p>Historique des décisions</p> <p>Sans objet.</p> |
| <p>Description</p> <p>QUE le conseil municipal félicite les agentes Joëlle Laparé et Martine Milton pour leur travail à vouloir contribuer au combat visant à contrer la violence conjugale;</p> <p>QUE le conseil municipal félicite la Direction de la police pour avoir supporté ses agentes et fait cheminer le dossier.</p> |

Justification

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Simon Paquin

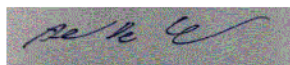
Calendrier et étapes subséquentes

PIÈCES JOINTES

- Recommandation

SIGNATURES

Approbateur :



Alain De Choiniere, chef de cabinet
Cabinet du maire

07/05/2021

Date : _____

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 10 mai 2021.

CE-2021-511-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter, avec les modifications proposées, le second projet de *Règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer les zones 0365-95, 0465-26, 0465-54 à même la zone 0465-344, et modifier les limites de la zone 0465-344 à même une partie de la zone 0465-028, pour le secteur de La Croisée urbaine*, sous le numéro 1001-331.

QUE le conseil municipal remplace, pour ledit règlement d'urbanisme, l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un scrutin référendaire prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités par la consultation par appel de demandes écrites individuelles, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 10 mai 2021



GREFFIER



Terrebonne


15.1

RECOMMANDATION

| | |
|--|--|
| Direction responsable | Direction de l'urbanisme durable |
| Niveau décisionnel proposé | Conseil municipal |
| Date de présentation au comité exécutif | 10 mai 2021 |
| Date de présentation au conseil municipal (si applicable) | 10 mai 2021 |
| Objet | Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 0365-95, 0465-26, 0465-54 à même la zone 0465-344 et modifier les limites de la zone 0465-344 à même une partie de la zone 0465-028, pour le secteur de la Croisée urbaine, sous le numéro 1001-331. |

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 0365-95, 0465-26, 0465-54 à même la zone 0465-344 et modifier les limites de la zone 0465-344 à même une partie de la zone 0465-028, pour le secteur de la Croisée urbaine, sous le numéro 1001-331.

| | | |
|---|--|---------------------|
| Signataire :  | Stéphane Larivée 2021.05.07 12:32:35 -04'00' | Date : _____ |
| <u>Direction générale</u> | | |

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

| | |
|--|--|
| Direction responsable | Direction de l'urbanisme durable |
| Niveau décisionnel proposé | Conseil municipal |
| Date de présentation au comité exécutif | 10 mai 2021 |
| Date de présentation au conseil municipal (si applicable) | 10 mai 2021 |
| Objet | Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 0365-95, 0465-26, 0465-54 à même la zone 0465-344 et modifier les limites de la zone 0465-344 à même une partie de la zone 0465-028, pour le secteur de la Croisée urbaine, sous le numéro 1001-331. |

CONTENU

| |
|--|
| Mise en contexte |
| <p>Demandeur : VILLE DE TERREBONNE</p> <p>La modification du règlement de zonage vise à revoir les limites des zones et la modification des grilles des usages et des normes applicables au «Secteur de la Croisée urbaine».</p> |
| Historique des décisions |
| <p>2017-02-08 - CE 2017-113-DEC</p> <p>Le comité exécutif a approuvé le projet déposé par la firme Morguard pour le projet de développement la Croisée urbaine soumis en 2017.</p> <p>2021-04-07 - CE-2021-373-REC</p> <p>Le comité exécutif recommande l'adoption du règlement 1001-331.</p> <p>2021-04-12 - CM-236-04-2021</p> |

Le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 1001-331 et donne un avis de motion.

Description

Le règlement vise les modifications suivantes :

- Création des zones 0365-95, 0465-26, 0465-54 à même la zone 0465-344 et modification des limites de la zone 0465-344 à même une partie de la zone 0465-028;
- Création des nouvelles grilles des usages et des normes des zones 0365-95, 0465-26 et 0465-54;
- Modification des grilles des usages et des normes des zones 0465-344 et 0465-63.

Justification

La résolution CE 2017-113-DEC fut adoptée afin d'accepter le projet déposé par la firme Morguard pour le projet de développement la Croisée urbaine, le 8 février 2017.

Il y a lieu de réviser certaines dispositions du règlement de zonage dans le secteur de la Croisée urbaine afin de s'assurer du respect de la densité maximale qui a été planifiée pour ce secteur.

Le projet ne devra pas compter plus de 5 500 unités d'habitation afin de répondre à la capacité du réseau et des infrastructures.

Il y a lieu de réviser le découpage des zones, de prévoir des normes pour limiter le nombre de logements par terrain, de limiter la hauteur des bâtiments, de fixer des marges d'implantation et prévoir certaines dispositions pour favoriser des principes de développement durable.

Le projet de règlement numéro 1001-331 a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques le 18 mars 2021.

6 Mai 2021 :

Suite à la résolution 236-04-2021 du conseil municipal du 12 avril 2021, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 1001-331 a été remplacée par un appel de commentaires écrits, pour une période de QUINZE (15) jours, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 ainsi qu'au décret numéro 102-2021 du 5 février 2021, et qu'un avis public a été publié le 21 avril 2021;

Suite à l'appel de commentaires écrits, il y a lieu de modifier dans le second projet de règlement, les usages de deux (2) des zones, soit la zone 0465-344 afin d'y ajouter l'usage « Hôtel » ainsi qu'une disposition particulière et dans la zone 0465-63 afin d'y ajouter les usages « Hôte I » et « Hébergement (HE) classe F – Centre d'accueil », ainsi

que des dispositions particulières. Les usages étaient déjà autorisés pour ces secteurs avant le présent projet de règlement.

Le second projet de règlement numéro 1001-331 a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques le 7 mai 2021.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Avis de motion : 2021-04-12

Adoption du premier projet de règlement : 2021-04-12

Avis public : semaine du 21 avril au 6 mai 2021

Assemblée publique de consultation par écrit : semaine du 21 avril au 6 mai 2021

Adoption du second projet de règlement : 2021-05-10

Avis public de l'approbation référendaire : 26 mai au 3 juin 2021

Adoption du règlement : 2021-06-07

Entrée en vigueur : juillet 2021

**Les dates peuvent changer sans préavis*

PIÈCES JOINTES

- Second projet de règlement numéro **1001-331** comprenant les Annexes « A, B et C »
- Plan des zones visées et contiguës

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Date : 2021-05-07

RITA ABI-YOUSSEF

Conseillère en planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Endosseur :




Date : 2021-05-07

ÉLIANE LESSARD

Chef de division planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :



Robert
Chicoine
2021.05.07
10:52:15 -04'00'

Date : 2021-05-07

ROBERT CHICOINE

Directeur
Direction de l'urbanisme durable